

Plus de Canadiens aux prises avec les prix exorbitants des médicaments, selon un groupe de réflexion canadien sur les soins de santé

Septembre 2008 - « En raison des écarts considérables dans la couverture offerte par les régimes d'assurance médicaments publics et privés, de nombreux Canadiens n'ont pas accès aux traitements, qui coûtent de plus en plus cher. » C'est ce que soulignait le D^r Russell King, président du Conseil canadien sur les soins intégrés de santé (CCIH) à cette époque, lors d'une journée de consultation organisée à Toronto par le CCIH en 2006 et qui réunissait différents intervenants. « Malheureusement, plus d'un an après cette rencontre, rien n'a changé », a observé Sharon Blaney, ancienne présidente du CCIH, à la dernière réunion semestrielle du Conseil qui a eu lieu à Montréal en juin 2008.

Le CCIH, dont la mission est d'aider les Canadiens à mieux comprendre les enjeux en émergence dans le secteur des soins de santé, a consacré deux de ses récentes séances à l'accessibilité des produits pharmaceutiques. La réflexion menée par le CCIH sur cette question s'appuie sur l'apport de ses propres membres, qui sont issus de divers milieux à l'échelle nationale, de même que sur des exposés d'experts du domaine.

Pourquoi est-il impératif de se pencher maintenant sur l'accessibilité des produits pharmaceutiques?

- Les médicaments représentent un important pourcentage des dépenses engagées pour les soins de santé au Canada. Selon l'Institut canadien d'information sur la santé (ICIS), au cours des dix dernières années, les médicaments ont occupé le deuxième rang des dépenses en santé, derrière les hôpitaux, et ont absorbé environ 16,8 % des sommes allouées à ce poste budgétaire en 2007. Les coûts sont répartis entre les programmes du système public, les régimes d'assurance privés et les Canadiens eux-mêmes. L'ICIS précise que les dépenses pour les médicaments d'ordonnance continuent d'augmenter plus rapidement que celles pour les médicaments en vente libre et qu'elles constituaient jusqu'à 84 % des sommes consacrées aux médicaments en 2007. (*ICIS – Dépenses en médicaments au Canada de 1985 à 2007*)
- On observe des inégalités réelles et inquiétantes dans le pays quant à l'accès aux produits pharmaceutiques, ainsi que des inégalités attribuables à des situations personnelles (certains Canadiens n'ont aucune assurance médicaments, tandis que d'autres travaillent pour de petits employeurs ne pouvant leur offrir qu'une couverture limitée). La dure réalité est que certains Canadiens voient, en conséquence, leur santé se détériorer, en plus de se retrouver aux prises avec des difficultés financières. Ainsi, la société ESI, gestionnaire de régimes d'avantages sociaux, fait état d'une hausse de 20 % des demandes de règlement pour des médicaments coûteux de 2000 à 2007 et s'attend à ce que les demandes de règlement pour des médicaments d'ordonnance continuent à augmenter dans l'avenir, compte tenu du vieillissement de la population. (*Conférence sur les tendances 2008, ESI*)

Réflexions du CCIH sur le sujet jusqu'à présent

- Le statu quo n'est plus acceptable. Les Canadiens sont fiers de l'universalité de leur système public de soins de santé, mais il existe néanmoins un manque d'uniformité et de coordination à l'échelle canadienne dans la méthode et les processus actuels entourant l'accès abordable aux médicaments. Comme le mentionnait un membre du CCIH, « la maladie est plus uniforme que les stratégies pour la prendre en charge ». Conclusion : l'accès abordable aux médicaments nécessaires est indispensable à la bonne santé de tous les Canadiens. Nous devons faire en sorte que les Canadiens puissent se procurer les médicaments d'ordonnance dont ils ont besoin, et ce, sans que cela leur occasionne des difficultés financières.

« La maladie est plus uniforme que les stratégies pour la prendre en charge. »

Remarque d'un membre du CCIH

- Les produits pharmaceutiques sont un élément important et très valorisé des soins de santé. Comme on le notait dans le plus récent rapport du Conseil canadien de la santé (*Relancer la réforme : Renouvellement des soins de santé au Canada, 2003 – 2008, juin 2008*), « L'accord de 2003 promettait d'assurer à tous les Canadiens un accès raisonnable à une couverture de type catastrophique des médicaments onéreux (une assurance médicaments publique pour contrer les difficultés financières) ». Toutefois, le groupe de travail formé par les premiers ministres n'a encore donné lieu à aucun programme national.
- Il serait intéressant d'explorer comment certains programmes de médicaments provinciaux (par exemple, ceux du Québec, de la Colombie-Britannique, de la Saskatchewan ou du Manitoba) pourraient servir de modèles dans d'autres parties du Canada pour ce qui est d'offrir de bons niveaux de protection en cas de circonstances catastrophiques et pour d'autres maladies qui peuvent être coûteuses à traiter. Ces programmes semblent reconnaître et intégrer de manière efficace la couverture des régimes privés afin d'améliorer l'accessibilité sans causer de difficultés financières aux résidents de la province.
- Il est important d'adopter une perspective stratégique, et non seulement économique, face à cette question. Autrement dit, nous devons comprendre que les médicaments d'ordonnance font partie d'une stratégie globale visant à améliorer les soins de santé offerts aux Canadiens, laquelle comporte diverses démarches, dont des programmes de mieux-être et de prise en charge de la maladie. Nous devons également étudier attentivement des aspects comme le délai avant l'homologation des médicaments et la façon d'arriver à une meilleure intégration des secteurs public et privé relativement aux médicaments.

Prochaines étapes – Possibilités de collaboration dégagées par le CCIH

- Le CCIH prévoit entreprendre une étude de cas provinciale pour stimuler le dialogue et explorer d'autres moyens d'améliorer l'accès aux produits pharmaceutiques. Cet exercice de modélisation, qui se déroulera au cours des mois qui viennent, pourrait avoir des applications plus larges s'inscrivant dans l'objectif général d'arriver à une plus grande uniformité de l'accessibilité dans tout le Canada.

- Le CCIH s'attachera à trouver des occasions de discuter avec des payeurs du secteur privé des stratégies possibles pour la répartition des risques associés aux demandes de règlement élevées, permettant ainsi aux petits employeurs de continuer à offrir des programmes d'assurance médicaments intéressants.

Vous désirez des renseignements supplémentaires? Vous aimeriez participer à la discussion sur ce sujet?

Le CCIH favorise un dialogue à la fois constructif et inclusif, ainsi qu'un important apport d'intervenants issus de milieux divers afin que nous collaborions à la création d'une solution novatrice authentiquement « canadienne » au défi que pose l'accès aux produits pharmaceutiques. Pour de plus amples renseignements sur les discussions antérieures que le CCIH a eues sur la question de l'accès aux produits pharmaceutiques, de même que sur les travaux en cours dans ce domaine, ou si vous souhaitez faire part de votre réflexion sur le sujet, veuillez visiter le site Internet du CCIH à l'adresse www.ccih.ca, ou écrivez-nous à info@ccih.ca.

Le CCIH

Le Conseil canadien sur les soins de santé intégrés est un groupe de réflexion indépendant et non aligné qui a pour mandat « d'orienter et de susciter le changement... [ainsi que] d'établir des ponts entre les éléments du système de soins de santé ». Créé en 1997, le CCIH vise à aider les Canadiens à mieux comprendre les enjeux en émergence dans le secteur des soins de santé. Le CCIH prône l'établissement d'un système de soins intégrés qui trouve le juste équilibre entre la qualité, l'accessibilité et les coûts en vue de favoriser une meilleure santé chez tous les Canadiens. Les membres comprennent des guides d'opinion clés issus du secteur privé de la santé, des consommateurs et des professionnels de la santé. Les activités du CCIH sont financées, sans lien de dépendance, au moyen de subventions à visées éducatives de sanofi-aventis qui ne font l'objet d'aucune contrainte. De plus, le CCIH exprime sa reconnaissance à l'endroit du soutien qu'il reçoit sous forme de temps et d'aide de la part de ses membres et de leurs employeurs.